

Maman travaille par le réseau Maman travaille et Marlène Schiappa, Maman travaille et l'association Maman travaille

Mail Mon Y! Yahoo!

Rechercher

Recherche Web

ACCUEIL	MODE	BEAUTÉ	BIEN-ÊTRE	LOVE & SEXE	VIE ACTIVE	FAMILLE	CUISINE	DÉCO	ASTRO	INSPIRATION
---------	------	--------	-----------	-------------	------------	---------	---------	------	-------	-------------

jeudi 15 novembre 2012

Marie-Laure Des Brosses, présidente du Mouvement Mondial des Mères: "Avec la loi sur le mariage gay, les mères enceintes mariées vont perdre une protection."



Même si elle représente une sérieuse avancée pour les droits des homosexuel/les, la loi pour le mariage gay inquiète des associations de parents. En cause notamment, la suppression des mots "mère" et "père" de tous les articles de loi, et leur remplacement par le mot "parent", au risque de perdre les droits spécifiques des uns et des autres.

Présidente du [Mouvement Mondial des Mères](#) (Make Mothers Matter en France, organisation qui bénéficie d'un rôle consultatif à l'ONU) Marie-Laure Des Brosses répond aux questions de Maman travaille sur un sujet épique et complexe, et nous fait part de ses inquiétudes sur les conséquences d'une loi peut-être trop floue:

Maman travaille- Le Mouvement Mondial des Mères s'inquiète d'une disparition possible des mots "père" et "mère", en marge de la loi promulguant le mariage gay. Pour vous, le maintien de ces mots est important ? Pour les enfants, pour les parents, pour la société...?

En remplaçant "père" et "mère" par "parents" dans près de 200 articles du code civil et des différents codes, le texte de loi en vient à nier toute différence ou spécificité, ce qui peut représenter un risque pour les droits propres aux pères ou aux mères. En outre, par la modification du vocabulaire, la rédaction de nombreux articles devient plus floue. Par exemple au lieu de dire "le père ou la mère" peut prendre telle décision, on trouve "le parent". En droit, un texte flou conduit dans les cas litigieux (divorce douloureux, mise sous tutelle ou sous curatelle, successions à problème) à des procédures et on sait bien qu'en cas de procès, c'est toujours le moins cultivé, le moins riche, celui qui a le moins de relations qui est lésé.

Le fait de ne pas nommer les parents dans un rôle différencié (père, mère) a-t-il selon vous des conséquences négatives plus larges ? Le congé paternité est remis en question, de même que la majoration retraite des mères (à diviser entre les deux conjoints, dans les couples homos comme hétéros). Craignez-vous une remise en cause du congé maternité, pour suivre cette logique ?

Oui, bien sur. La remise en cause du congé paternité va en effet lésé certains pères (dans les cas de séparations précoces avec la mère). Le risque paraît faible pour le congé maternité à court terme mais est bien réel pour le congé parental.

Celui-ci est aujourd'hui ouvert aux pères et aux mères mais librement réparti entre les deux parents. La logique d'égalité parfaite entre les sexes pourrait pousser le gouvernement à demander une répartition obligatoire 50/50 du congé parental (le ministre de la famille s'est exprimée plusieurs fois sur ce point)...ce qui lésera tous les parents (généralement les mères) dont le conjoint ne peut pas / veut pas prendre un congé parental.

NB : pour ce qui est de la retraite, le projet de loi très égalitaire par ailleurs fait une différence entre les couples : rien ne change pour les couples hommes-femmes, en cas de litige c'est toujours la mère qui bénéficie de la majoration alors que pour les couples de même sexe, c'est 50/50 s'ils sont en désaccord....encore une discrimination qui risque d'être contestée.

Vous dites dans un récent communiqué que "les mères enceintes mariées et l'enfant qu'elles portent perdraient une protection: leur conjoint ne serait plus présumé être le père de l'enfant." Pouvez-vous nous expliquer exactement en quoi c'est une conséquence de la loi pour le mariage gay ?

L'article 312 du code civil dit "L'enfant conçu dans le mariage a pour père le mari". Il était envisagé de supprimer cet article. Finalement, le gouvernement a fait le choix de le laisser inchangé, ce qui devient absurde car que signifie "le mari" dans un couple de deux femmes.

Comme le gouvernement vient par ailleurs de présenter des propositions pour lutter contre toute discrimination à l'égard des personnes homosexuelles, il est clair qu'un tel article ne pourra plus tenir en l'état.

En Belgique en 2003, le premier texte de loi sur le mariage homosexuel avait d'ailleurs été refusé par le Conseil d'Etat car il établissait justement une discrimination entre les différents types de couples sur la filiation.

Donc les députés / sénateurs devront choisir entre :

- supprimer la présomption de paternité dans le cadre du mariage
- ou bien déclarer "parent" le conjoint quelque soit son sexe, ce que le gouvernement n'a pas voulu faire pour l'instant

Le Mouvement Mondial des Mères, que vous représentez, demande la tenue d'Etats Généraux de la famille. Vous trouvez que le gouvernement fait passer cette loi "en force" ?

Le sujet est brûlant et assez passionnel chez ses partisans comme chez ses opposants. Prendre le temps d'une réflexion de fond, trouver des réponses ajustées, savoir expliquer et convaincre permettrait une réforme probablement mieux calibrée et plus paisible.

Aux Pays-Bas, premier pays à avoir adopté le mariage pour les couples de même sexe, la commission parlementaire avait travaillé trois ans avant de proposer un projet de loi. La tenue d'Etats Généraux de la Famille, ne nécessitant pas autant de temps, nous paraît tout à fait indispensable.

Après le mariage gay, la question de la "gestation pour autrui" se posera probablement. Quelle est la position du MMM sur les mères porteuses ? Appréhendez-vous ce débat ?

Si le projet de loi tel qu'il est rédigé est voté, la logique même d'égalité et de non discrimination conduira inévitablement au vote d'une loi ouvrant la PMA aux couples de femmes...et pour ne pas léser les hommes, il faudra probablement autoriser également les mères porteuses. Il ne s'agit pas pour le MMM d'être contre les mères porteuses par idéologie mais plusieurs éléments nous conduisent à envisager ce type de loi avec la plus grande réserve :

- On connaît les souffrances des enfants que la vie a privé de leurs parents biologiques. On sait aussi l'importance des liens qui se tissent dès le sein maternel avec la mère et même avec le père. Organiser volontairement l'abandon d'un enfant par sa mère nous paraît une chose à éviter "par précaution".
- Dans les pays qui autorisent ces pratiques, la "marchandisation" du corps humain est inquiétante : on en vient à choisir sur catalogue la donneuse et la porteuse, la plus belle, la plus saine,...quitte à payer le prix fort.
- Enfin, nous connaissons au MMM l'attachement maternel qui se crée au cours de la grossesse entre la mère et son enfant. Lorsque la mère s'attache au bébé au point qu'elle ne veut plus le "céder" à des tiers après l'accouchement, on en arrive à des situations humaines inextricables (plusieurs cas aux Pays Bas et en Angleterre notamment).

[-> Je vous propose de lire ma chronique "Les droits des mères sont-ils solubles dans le mariage gay ?" sur le Huffington Post](#)

A lire aussi:

[Maman travaille a 4 ans !](#)

[Marlène Schiappa et l'équipe Maman travaille | Lien permanent](#)

[Reblog \(0\)](#)[Tweet](#)

0

[Pin it](#)[Like](#) 3**Commentaires**

Vous pouvez suivre cette conversation en vous abonnant au [flux des commentaires](#) de cette note.

Vérifiez votre commentaire**Aperçu de votre commentaire**

Rédigé par : |

Ceci est un essai. Votre commentaire n'a pas encore été déposé.

[Envoyer](#)[Modifier](#)

Votre commentaire n'a pas été déposé. Type d'erreur:

Votre commentaire a été enregistré. Les commentaires sont modérés et ils n'apparaîtront pas tant que l'auteur ne les aura pas approuvés. [Poster un autre commentaire](#)

Le code de confirmation que vous avez saisi ne correspond pas. Merci de recommencer.

Pour poster votre commentaire l'étape finale consiste à saisir exactement les lettres et chiffres que vous voyez sur l'image ci-dessous. Ceci permet de lutter contre les spams automatisés.

Difficile à lire? [Voir un autre code](#).

unufually

Saisissez les deux mots :

[Continuer](#) [Réseau MamanTravaille](#)[Marlene Schiappa](#)[Crédit](#)[Bandeau du blog](#)**YAHOO! POUR ELLES**

Accueil	Horoscope
Mode	Vie active
Beauté	Famille
Bien-être	Cuisine
Love & sexe	Déco

AUSSI SUR YAHOO!

Actualités	TV	Voyages
Finance	Music	Autos
Cinéma	Jeux	Sport
Tout Yahoo! »		

BLOGS

Les éditos
Maman travaille